

Les patrons du colis dans le collimateur de la justice !

La mauvaise foi érigée en dogme !

Les patrons de La Poste sont catégoriques lorsque nous abordons la question de la sous-traitance dans le colis : **il n'y a pas d'alternative**. Pas d'autres solutions pour assurer la rentabilité d'un secteur déjà bien juteux au vu des tarifs pratiqués, qu'il s'agisse de l'express ou du colis ordinaire. Une activité rentable et aux perspectives particulièrement favorables avec l'essor de la net économie. Autant d'arguments qui légitiment le fait que SUD revendique la fin du recours aux sous-traitants, l'embauche massive sur des emplois pérennes de postier-es, a fortiori dans **une boîte qui a touché un milliard de CICE à ce jour !** Mais appelons cela de la cupidité, de la bêtise, ou de la psychopathie (vous savez ces comportements qui n'ont que faire du préjudice causé à autrui ou à la société), les patrons de La Poste restent arc-boutés sur leurs positions : **on ne recrute pas et on sous traite tout ce qui peut l'être.**

Ca sent le roussi au colis

Ces « *éléments de langage* » sur la rentabilité viennent hélas se fracasser sur des faits pas très glorieux. Depuis quelques mois les contrôles des inspections du travail et de l'URSAFF se multiplient dans les établissements de La Poste et de Chronopost. A chaque fois les inspections révèlent des faits de travail dissimulé, des défauts de documents d'embauche et de déclarations chez de nombreux sous-traitants.

Le directeur de la DOTC IDF a beau dire « c'est pas moi, ce sont les sous-traitants », nous rappelons que sa responsabilité est engagée, comme l'est celle de l'Etat que la fédération SUD a interpellé le 30 novembre dernier, lors d'une rencontre avec le secrétaire d'état Sirugue.

Des patrons récidivistes

Déjà en 2013, l'alerte avait été lancée avec **la disparition tragique d'un sous-traitant qui s'était noyé dans la Seine en tentant de récupérer un colis tombé dans l'eau glacée**. C'était un travailleur non déclaré. L'affaire fait d'ailleurs l'objet d'une instruction dans laquelle notre fédération s'est portée partie civile. On avait alors découvert des pratiques illégales et courantes dans les établissements où la non déclaration des sous-traitants était de mise tant qu'ils n'étaient pas opérationnels.

La fédération SUD PTT a décidé de se constituer partie civile sur chaque procédure en cours afin que cesse la zone de non-droit qu'est devenue la gestion de la sous-traitance. Alors que le décès de notre collègue aurait dû être l'occasion de mettre les choses à plat, la direction de La Poste a continué sa fuite en avant, y compris en accélérant sa politique de sous-traitance. Aujourd'hui 9 PFC sur 14 assurent le chargement vrac en chantier sous-traité. Sur la distribution colis, les tournées en moyens propres fondent comme neige au soleil au profit de sous-traitants toujours plus précarisés. **La palme revenant à l'ACP Pantin où il n'y a plus un seul colis livré par un postier.**

Les intérimaires trinquent !

Grace à l'intervention de notre syndicat, les intérimaires travaillant dans les PFC et ACP durant la période touchent le challenge de fin d'année, sauf que les droits ne sont pas les mêmes pour chacun...

C'est ainsi que les 186 intérimaires travaillant aux instances dans les bureaux de poste parisiens se sont vus exclus de cette mesure. La réglementation est pourtant très claire ce n'est pas le lieu de travail qui fait office de juge mais bien l'entité administrative utilisatrice. La BU colis assurant la facturation de ces prestations, les intérimaires doivent donc toucher l'ensemble des rémunérations. Pour SUD il n'y a pas d'intérimaires de seconde zone.

Arrêter le gâchis

Pour couronner le tout, la qualité de service du colis laisse à désirer, au vu du nombre de réclamations et à la lecture des comptes twitter #coliposte ou #chronopost qui reflètent le désarroi des usagers face à un système qui dysfonctionne. **De 2014 à 2015, le nombre de réclamations des destinataires de colis a augmenté de 20% avec pas moins de 632 695 réclamations.** Pas de quoi pavoiser !

Pour SUD PTT, la stratégie de sous-traitance systématique relève de l'irresponsabilité. La Poste jouit d'une position privilégiée, en tant que tiers de confiance et d'opérateur capable de distribuer des envois 6 jours sur 7 en tous points du territoire. Nous revendiquons donc l'embauche massive de personnel à même de répondre au flux croissant des envois. Cela commence par la ré-internalisation de la sous-traitance et l'embauche en CDI des personnels sous-traitants.

Nous revendiquons aussi des salaires à la hauteur pour les efforts de tous-tes les postier-es, en commençant par un treizième mois et le paiement des primes bonus et Challenge pour tout le personnel travaillant dans le Colis, sans condition.

Les revendications de SUD sont claires :

- Réinternalisation de la sous-traitance
- Chaque départ doit être remplacé
- Recrutements massifs en CDI à la hauteur des besoins
- Le 2/1 grade de base
- Un 13ème mois

